Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20220314-220314-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/03/2022
Affichage : 15/03/2022

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Convention pluriannuelle association de préfiguration UNIRE. Avenant N° 5 de prolongation. Autorisation de signature

Séance du 14 mars 2022

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 mars 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Michel MEYRE à Hélène BARBOT - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Hervé DROILLARD à Pascal CAVALIERE - Olivier SAILHAN à Martine CHEVAUCHERIE
Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT

M. Régis DESCLAUX DE LESCAR a été nommé secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20220314-220314-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/03/2022
Affichage : 15/03/2022

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention pluriannuelle avec l'Association de Préfiguration Unissons nos idées pour réussir ensemble (U.N.I.R.E.) et autorisé Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Pour rappel, cette association de préfiguration a été déclarée en Préfecture par les deux conseils d'administration des associations déclarées en Centre social (l'association Espace Social et Culturel du Haut Floirac et l'association des Usagers du Centre Social et Culturel du Bas Floirac. Cette association est la préfiguration d'une fusion qui doit se traduire à terme par la création d'un centre social et d'un équipement de vie sociale intervenant à partir des équipements actuels sur l'ensemble de la commune.

L'année 2022 étant consacrée au renouvellement de l'agrément de l'association, il est nécessaire de prolonger la convention pluriannuelle.

En conséquence, conformément à l'article 18 autorisant la modification de la convention par avenant, il est proposé l'avenant ci-joint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 21 février 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les modifications apportées à la convention pluriannuelle Association de Préfiguration U.N.I.R.E.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 32
Pour **: 32**
Contre :
Abstention : 1 (M. LEDOUX)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 15 mars 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU